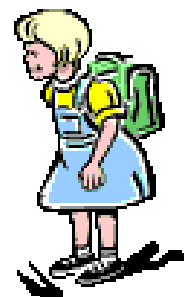


« Les news de l'école »



-
- [1\). Calendrier scolaire 2009/2010](#)
 - [2\). Fonctionnement de l'école maternelle](#)
 - [3\). Bilan du 1^{er} trimestre - école maternelle](#)
 - [4.\) Ecole Élémentaire : fonctionnement et bilan de la rentrée](#)

Dernière mise à jour :
3 décembre 2009

1). CALENDRIER SCOLAIRE 2009/2010

APPLICABLE AUX ELEVES DU 1^{ER} DEGRE DE LA SAVOIE

ANNEE SCOLAIRE 2009/2010

Vacances de Toussaint	du 23 octobre 2009 au soir au 5 novembre 2009 au matin
Vacances de Noël	du 18 décembre 2009 au soir au 4 janvier 2010 au matin
Vacances d'hiver	du 12 février 2010 au soir au lundi 1er mars 2010 au matin
Vacances de printemps	du 9 avril 2010 au soir au 26 avril 2010 au matin
Pont de l'ascension	du 12 mai 2010 au soir au 17 mai 2010 au matin
Vacances d'été	le 2 juillet après la classe

2). FONCTIONNEMENT ECOLE MATERNELLE

HORAIRES

Ecole : lundi, mardi, jeudi, vendredi (de 8h30 à 11h30 le matin et de 13h30 à 16h30 l'après-midi).

Garderie : 7h30 à 8h15, 11h30 à 12h15 et 16h30 à 18h30.

Restaurant scolaire : permanences de la coordinatrice au bureau du restaurant scolaire (derrière la crèche), le matin avant 9 heures. Tel : 04 79 33 81 17.

ACCUEIL DES ENFANTS

Pour ne pas perturber les activités, **les enfants ne doivent pas arriver en retard**. Ils doivent être accompagnés et remis en **main propre** (à l'entrée de la classe) à l'enseignant. Les enfants ne doivent pas être amenés à l'école en avance (8h20 et 13h20).

ACCUEIL DU MATIN : 8h20-8h30 dans chaque classe

Les parents et les enfants doivent **attendre l'heure d'ouverture (8h20) pour entrer dans l'école**.

Seules les personnes utilisant le service de garderie sont autorisées à entrer avant cette heure et ce jusqu'à 8h15.

L'accès se fait par le hall, les parents remettent à l'enseignant les enfants « déshabillés » et en chaussons après les avoir fait passer aux toilettes.

ACCUEIL DE L'APRES-MIDI : 13h20-13h30

La porte d'entrée ouvre à 13h20.

- Petite section : les parents feront passer les enfants aux toilettes, leur enlèveront les chaussures et les accompagneront jusqu'aux 2 salles de repos.
- Moyenne section : les enfants seront accueillis dans la salle de jeux pour un temps de relaxation. Les parents devront les faire passer aux toilettes, veiller à ce qu'ils soient en chaussons et apportent la taie d'oreiller.
- Grande section : accueil dans chacune des 3 classes, mêmes modalités d'accueil que le matin.

ATTENTION : Veuillez respecter les horaires; les portes de l'école seront fermées après 8h40 et 13h40 (par mesure de sécurité).

SORTIE DES ENFANTS

- Elle se fait à la porte de chaque classe (accès par le hall) à 11h30 et 16h30. Seules les personnes inscrites sur la fiche de renseignements seront autorisées à retirer les enfants (Si vous souhaitez inscrire plus de 2 personnes, utilisez le verso de cette *fiche de renseignements*).
- Les enfants dont les parents sont en retard seront automatiquement placés à la garderie payante.
- Toute sortie avant l'heure légale devra être signalée par les parents, par écrit, pour décharger l'enseignant de toute responsabilité.

RECREATIONS

Elles sont obligatoires et aucun enfant ne pourra être gardé à l'intérieur.

SANTE DES ENFANTS

- Les enfants malades doivent être gardés à la maison : pensez à prévoir pour cette éventualité une personne qui pourra garder l'enfant.
- En cas d'absence, pensez à prévenir l'école par téléphone.
- Signalez sur la fiche d'urgence (Fiche de renseignements - Année scolaire 2009-2010) si votre enfant est sous un traitement de longue durée. Seulement dans ce cas, et après signature d'un Projet d'Accueil Individualisé, lui seront donnés les médicaments permettant une scolarité normale. Sinon, aucun médicament ne sera donné à l'école (angine, grippe, otite...)
- Poux : Aucune école n'est à l'abri des poux. Les parents doivent, par conséquent, être très vigilants et surveiller fréquemment la tête des enfants. Prévenez-nous le cas échéant.

SIESTE (petits : enfants nés en 2006)

- En raison du nombre limité de places à la sieste, les enfants dont les parents travaillent tous les deux sont prioritaires. Les autres enfants sont admis à la sieste dans la limite des places disponibles. Les enfants se reposant à domicile, peuvent être accueillis à l'école à partir de 14h45 (heure du lever des enfants ne dormant pas)

- Nous essayons de réunir les conditions favorables au repos des enfants (calme, musique douce, obscurité modérée...); il est important que les parents, pour sécuriser leur enfant, lui donnent l'objet habituel qu'il utilise pour s'endormir (doudou, sucette...). A partir de 13h20, l'enfant sera confié à l'enseignant (après passage aux toilettes). Par mesure d'hygiène et pour un meilleur endormissement des enfants, les parents ne sont pas autorisés à entrer dans la salle de repos.

Chaque enfant a besoin d'une taie d'oreiller marquée à son nom.

Les enfants qui ne dorment pas sont levés à 14h45.

BIBLIOTHEQUE

La bibliothèque de prêt fonctionnera bientôt toutes les semaines. Merci de respecter les livres. Tout livre abîmé devra être remplacé par la famille.

VETEMENTS

Tout doit être marqué au nom de l'enfant. Les vêtements trouvés sont placés dans une caisse dans le hall d'entrée.

L'habillement doit être pratique pour faciliter l'autonomie des enfants (éviter les chaussures difficiles à enfiler ou à lacer...le body est interdit).

L'habillement doit aussi être adapté aux activités d'éducation physique (claquettes et tongs interdites).

Pas de vêtements fragiles ou précieux, les activités de l'école maternelle étant parfois salissantes.

DIVERS

- Anniversaires : Nous ne faisons pas passer les invitations personnelles aux enfants.

- Interdits : les jouets, l'argent, les produits de maquillage et parfums, les confiseries et goûters divers. Les bijoux sont déconseillés, l'école dégage toute responsabilité en cas de perte ou dégradation.

- Réunion de rentrée : Le vendredi 18 septembre, à 18 heures.

- Les chiens ne sont pas admis dans l'enceinte de l'école.

BONNE RENTRÉE ET BONNE ANNÉE SCOLAIRE À TOUS !

3). BILAN DU 1^{er} TRIMESTRE - ECOLE MATERNELLE

PROCES-VERBAL du CONSEIL d'ECOLE du 13 Novembre 2009

Etaient présents : Mme EXCOFFON Jeannette, Maire-Adjoint aux affaires sociales
Mme ALESSANDRINI Véronique, Conseillère déléguée aux affaires scolaires
Mme BIZIEN Marilyn, Conseillère Municipale
M. DUMOLLARD, Délégué Départemental de l'Education Nationale,
Mme LEBRET Monique, Déléguée Départementale de l'Education Nationale
Mme LEBLOND Carole, Directrice Accueil de loisirs
M. BURGET Jérémie, Mme PIGNIER Nelly, Mme PASQUIER Séverine, Mme VINCENT Delphine,
M. SAVOURET Pierre, Mme PITARD Christelle, M. JEANPERT Olivier, Mme JACQUET Christel et Mme JACQUIER Isabelle, représentants des parents

Mme BELLOT-BRUGNON Brigitte, Mme BIANCHI Violaine, Mme BOIS Claudine, Mme JACQUEM MOZ Marie-Hélène, Mme VERNOIS Sylvie et M. DUMONT Alain, enseignants
M. BOURGET Stéphane, Maître E.

Etaient excusés : M. HUARD Alain, Inspecteur Départemental de l'Education Nationale
Mme JENNY Cécile, Mme DJEKHNOUN Nass et Mme BAUMET Delphine, représentantes des parents
Mme VEILLER Marjorie, enseignante.

M. DUMOLLARD prend congé du Conseil d'Ecole. Après avoir rappelé la mission du Délégué Départemental de l'Education Nationale et son attachement à la laïcité, il nous présente Mme LEBRET qui le remplace à ce poste. Le Conseil d'Ecole le remercie pour toutes ces années au service de l'école.

I) BILAN de RENTREE

□ EFFECTIFS

De 161 enfants l'année dernière, nous sommes passés à 173 enfants à la rentrée. La mobilisation de M. le maire et de tous contre la fermeture de la 6^{ème} classe était largement justifiée.

Nous accueillons 66 grands, 53 moyens et 54 petits :

29 GS	pour la classe de Mme JACQUEM MOZ
29 GS	pour la classe de Mme BOIS
8 GS et 20 MS	pour la classe de Mme BIANCHI
29 MS	pour la classe de Mme BELLOT-BRUGNON

4 MS et 25 PS pour la classe de Mme VERNOIS
29 PS pour la classe de Mme VEILLER (décharge de direction du lundi) et M.
DUMONT.

Des activités sont mises en place pour l'ensemble des moyens (Chorale) et l'ensemble des grands (Chorale, Décloisonnement, Activités sportives au gymnase, Action « lire et faire lire », Projet « poneys »).

Pour la rentrée 2010, les 66 grands partiront pour le CP et 47 petits devraient nous rejoindre.

□ **PERSONNEL**

Les ATSEM (Agent Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles) interviennent dans les classes : Mme PLAIA pour les classes de Mmes JACQUEMMOZ et BOIS, Mme RINCHET et Mme JOURDAN (le matin) pour les classes de Mme BIANCHI et BELLOT-BRUGNON, Mme BANDET pour la classe de Mme VERNOIS, et Mme LEVEQUE pour la classe de Mme VEILLER et de M. DUMONT. Elles assurent également le ménage de l'école.

M. AUBIN et M. DERIPPE, ETAPS (Educateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives), encadrent les activités sportives pour les grands chaque vendredi.

Mme LEBLOND, directrice de l'Accueil de Loisirs, et toute son équipe assurent les garderies, le restaurant scolaire et l'accueil du mercredi.

Suite au départ de Mme PERRIER, Mme BAILLY a été nommée EVS (Emploi de Vie Scolaire). Elle a en charge les tâches administratives et la gestion de la BCD de l'école.

M. BOURGET, Maître E, interviendra au 3^{ème} trimestre pour les grands qui en auront besoin. Il rappelle les fonctions du RASED (Réseau d'Aides Spécialisés aux Enfants en Difficulté) ainsi que les risques toujours d'actualité de suppression de ces postes particuliers mais néanmoins indispensables.

□ **CREDITS**

MAIRIE : La commune nous alloue 75 € par enfant, ainsi que le financement du projet « Poneys ».

L'**APEC** (Association des Parents d'Elèves de Challes-les-Eaux), grâce aux différentes actions mises en place tout au long de l'année, donne 5 € par enfant pour les sorties, 275 € pour la BCD et prend en charge le spectacle (630 €) et les sachets de Noël. De plus, un nouveau crédit de 750 € vient de nous être attribué pour la BCD.

La **COOPERATIVE SCOLAIRE** est alimentée par la participation des familles à hauteur de 8 € par enfant. Elle permet les achats de ce qui ne se trouve pas dans les catalogues professionnels (cuisine, plantations, rangements, tapis, fêtes diverses ...). Une association loi 1901 vient d'être créée et le bilan des comptes sera présenté chaque année au Conseil d'Ecole du 3^{ème} trimestre.

□ **TRAVAUX**

Les travaux demandés en juin ont été réalisés par les employés communaux pendant l'été avec un grand sérieux. Il en a été de même pour les travaux effectués pendant les vacances de la Toussaint, notamment l'installation des tables et des lignes électriques/Ethernet permettant la mise en place du pôle informatique dans le hall de l'école. Nous les en remercions.

□ **SECURITE**

Après avoir prévenu tous les participants, l'exercice d'alerte incendie s'est déroulé le 5 octobre. Dans le calme, tout le monde a pu évacuer les locaux rapidement. La sonnerie, bien qu'aux normes en vigueur, a été difficilement perçue par la classe la plus éloignée (Mme BELLOT-BRUGNON). Un nouvel exercice « surprise » aura lieu en cours d'année et permettra à tous d'avoir de bonnes habitudes.

Un Plan Particulier de Mise en Sécurité face aux risques majeurs (P.P.M.S.) doit être mis en place pour l'école. Il sera présenté au Conseil d'Ecole du second trimestre.

II) REGLEMENT INTERIEUR

Le projet de règlement intérieur avait été envoyé à tous les membres du Conseil d'Ecole afin qu'ils puissent en prendre connaissance. La municipalité souhaite ajouter « en mairie » à la fin de la 1^{ère} phrase : « Tout enfant âgé de trois ans au 31 décembre de l'année civile en cours doit pouvoir être accueilli dans l'école maternelle le plus près possible de son domicile, si la famille en fait la demande en mairie ».

Avec cet amendement, le règlement intérieur est voté à l'unanimité.

Ils sera affiché dans le hall et distribué lors des nouvelles inscriptions.

III) PROJET D'ECOLE

□ OBJECTIF PRIORITAIRE 1: ACCOMPAGNEMENT ET SUIVI DES ELEVES EN DIFFICULTE.

- Pour la deuxième année consécutive, nous assurons l'Aide Personnalisée pour les enfants qui en ont besoin le lundi, mardi ou jeudi soir de 16 h 30 à 17 h 20. Avec l'accord des familles, ces élèves sont pris en petits groupes par un enseignant (généralement le maître de la classe) pour reprendre ou approfondir des compétences avec une approche pédagogique différente.

- Un soutien sera organisé en cours d'année par le RASED pour les quelques enfants qui ont besoin d'une rééducation (un document a été diffusé aux familles à ce propos en début d'année).

- Depuis la rentrée, nous avons mis en place des « fiches individuelles de suivi » qui permettent de garder la mémoire, au cours de l'année et pour toute la scolarité en maternelle, des différentes actions mises en œuvre pour les élèves particuliers.

- Les visites du médecin de la Protection Maternelle et Infantile qui se déroulent actuellement nous permettent également de cerner plus précisément les enfants qui nécessitent une aide.

- Pour le suivi de tous les élèves de l'école, et afin de prendre en compte les derniers programmes officiels de 2008, un nouveau livret d'évaluation est en cours d'élaboration. Ce cahier de progrès sera renseigné pour tous les élèves et communiqué aux familles.

□ OBJECTIF PRIORITAIRE 2: RYTHME DES ENFANTS DANS L'ECOLE.

Les enseignants gèrent le rythme des activités en classe, les phases d'action et de repos, les activités collectives et individuelles, mais n'interviennent pas sur toute la journée de l'enfant. Pour les classes de grands, un temps d'activités calmes est organisé en début d'après-midi, notamment pour les nombreux enfants fréquentant le restaurant scolaire.

Mme LEBLOND, directrice de l'Accueil de Loisirs, nous fait un état des lieux sur l'accueil en périscolaire qui peut atteindre 5 heures par jour pour certains enfants :

- 123 élèves sont inscrits au restaurant scolaire avec une moyenne de 54 présents par jour. Le mardi et le jeudi sont des jours complets.

En cas de problème, les parents doivent contacter Mme LEBLOND, mais en aucun cas se plaindre devant les enfants. A ce propos, elle fait appel au respect et à la reconnaissance pour le travail réalisé auprès des enfants, à table et dans les temps d'activité. Proposition est faite de présenter le personnel de l'Accueil de Loisirs lors de la réunion des parents en début d'année.

Les parents qui le souhaitent peuvent contacter Mme LEBLOND caroleleblond.challes@orange.fr s'ils veulent s'inscrire une fois au restaurant scolaire.

En cas de sortie à la journée, l'école prévient suffisamment tôt l'Accueil de Loisirs mais il est rappelé que ce sont les parents qui doivent annuler les repas.

- 95 élèves sont inscrits à la garderie, avec une moyenne de 20 le matin, et 23 le soir. On remarque que des moyens et même des petits enchaînent la garderie du matin, la classe, le restaurant scolaire, la classe et la garderie du soir, ce qui entraîne une très grande fatigue.

- Le mercredi, le Centre Municipal accueille 13 enfants de la maternelle et 19 de l'élémentaire.

□ OBJECTIF PRIORITAIRE 3: EDUCATION A LA CITOYENNETE

Les règles de vie en classe ainsi que dans les espaces communs (respect de soi, des autres, du matériel et de l'environnement) ont été expliquées et réaffirmées en ce début d'année.

IV) ACTIVITES PARTICULIERES

□ BIBLIOTHEQUE DE L'ECOLE

L'informatisation de notre BCD a engendré un retard et c'est seulement depuis le 19 octobre que tous les enfants peuvent emprunter un livre par semaine. Grâce à l'intervention d'Elodie BAILLY, ils choisissent un livre et écoutent le début de l'histoire. Les enfants pourront raconter la suite au retour du livre.

□ MEDIATHEQUE

Les classes des moyens et des grands sont accueillies chaque mois à la médiathèque, les classes de petits moins souvent. Après une découverte des lieux, une animation autour d'un livre, d'un raconte-tapis ou d'un kamishibai est proposée avant le prêt de livres. Merci à Marité LALLEMENT pour ces animations de grande qualité.

□ **«LIRE ET FAIRE LIRE »**

Les bénévoles de l'association « Lire et faire lire », Mme THILL pour la classe de Mme JACQUEMMOZ, Mme NICOLAUD pour celle de Mme BOIS, et Mme FIORITI pour celle de Mme BIANCHI, interviennent une fois par semaine pour les grands dans le cadre d'actions de promotion de la lecture.

□ **INFORMATIQUE**

Afin de développer l'accès pour tous aux technologies numériques éducatives et favoriser leur usage, un atelier avec 6 ordinateurs a été installé dans le hall de l'école. Chaque après-midi, dans le cadre du décroisement, les grands peuvent s'initier à l'utilisation de cet outil avant d'utiliser des logiciels pédagogiques.

Suite à notre demande lors de la réunion de parents, du matériel arrive peu à peu, ce qui va nous permettre de poursuivre l'installation d'ordinateurs dans les classes, comme l'année dernière dans la classe de Mme JACQUEMMOZ.

Le Blog de la classe de M. DUMONT fonctionne depuis le mois de septembre et permet aux familles de suivre la vie de la classe.

□ **ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES**

Chaque vendredi matin, une classe de grands complétée de quelques grands de la classe de Mme BIANCHI se rend au gymnase pour des activités physiques et sportives avec M. AUBIN et M. DERIPPE.

□ **CORRESPONDANCE SCOLAIRE**

La classe de Mme JACQUEMMOZ correspond avec une classe de Francin qui l'a reçue le 12 novembre pour des activités d'intérieur.

La classe de Mme BOIS correspond avec une classe de Chambéry-le-haut. Une rencontre est programmée le 3 décembre avec la visite de l'école et de la ludothèque de Chambéry-le-haut. Une course d'orientation est prévue en juin autour de notre école ...

La classe de Mme BIANCHI correspond avec une classe de La Rochette rencontrée le 13 octobre. Une visite est également prévue en retour.

La classe de Mme BELLOT-BRUGNON envisage une correspondance avec une classe de Barby. Quatre rencontres sont programmées.

□ **CIRQUE MEDRANO**

Le cirque n'ayant pu accueillir toutes les classes inscrites, les horaires n'ont pas été respectés et nous nous en excusons. Si nécessaire, un système d'information aux familles plus efficace sera utilisé par l'intermédiaire de Mme LEBLOND.

De plus, un courrier sera adressé au Cirque Médrano ainsi qu'à la mairie de Chambéry pour signaler des conditions de sécurité qui n'étaient pas optimales.

Néanmoins, le spectacle était de qualité et fort apprécié par les enfants.

□ **TELETHON 2009**

Comme l'année dernière, Challes est « Village Téléthon » et de nombreuses animations seront proposées.

Un stand sera installé devant les écoles le vendredi 4 décembre et un défilé aux lampions partira, dès 17 heures, vers la salle polyvalente pour l'ouverture officielle du Téléthon.

□ **NOËL**

Le spectacle de Noël, offert par l'APEC, aura lieu le matin du jeudi 10 décembre. La compagnie "La petite fête" nous présentera son spectacle-bal : "Le bal des jouets". Des friandises seront également offertes par l'APEC à cette occasion.

Le jeudi 17 décembre, le matin, toutes les classes se retrouveront dans la salle de jeux pour partager un moment de chansons et de comptines, avant de profiter d'un goûter commun.

□ **PROJET PONEYS**

Les enseignantes des classes de grands présentent le projet « poneys » qui, pour la seconde année, aura lieu au poney club « Les crinières d'ange » fin mars. Pendant deux semaines, avec 4 groupes en rotation, les enfants pourront bénéficier de cette activité très enrichissante.

□ **PROJET AMENAGEMENT COUR DE RECREATION**

La réflexion autour de l'aménagement de la cour de récréation est relancée. Une réunion pour définir plus précisément les attentes et les possibilités aura lieu prochainement avec des représentants de la municipalité et les enseignants. M. BURGET rappelle le projet déjà établi en 2004, et souhaite que les parents soient associés à cette démarche.

V) QUESTIONS DIVERSES

□ PIEDIBUS

Depuis quelques années, un Plan de Déplacements d'Etablissement Scolaire (PDES) a été mis en place par l'Ecole Elémentaire qui a permis, entre autres, la concrétisation des piedibus. Actuellement, une ligne fonctionne chaque matin, et quelques parents bénévoles accompagnent des enfants sur le chemin de l'école.

Un questionnaire commun aux deux écoles sera distribué dans les semaines qui viennent afin d'actualiser ce PDES. Cela permettra certainement de définir, ou redéfinir, de nouvelles lignes ou nouveaux arrêts, pour que de nouveaux élèves, y compris de maternelle, puissent utiliser ce déplacement convivial.

□ Grippe A H1N1

A ce jour, aucun cas de grippe A H1N1 n'a été signalé dans l'école. Si, renseignements pris, un cas de suspicion était confirmé, le directeur saisirait rapidement les autorités compétentes et informerait les parents, l'école élémentaire et la halte-garderie.

□ FORMATION DES ENSEIGNANTS

Mmes JACQUEMMOZ et BOIS participeront à un stage de formation continue à l'I.U.F.M. du 16 au 20 novembre, et Mme VERNOIS du 23 au 27 novembre. La classe sera assurée par des enseignants remplaçants.

Le Conseil d'Ecole du second trimestre aura lieu le mardi 9 mars 2010, à 18 heures.

4.) ECOLE ELEMENTAIRE : FONCTIONNEMENT ET BILAN DE RENTREE

1-L'équipe pédagogique

Enseignants

Mme Sylvie ALLIOT
Mme Véronique CARPENTIER
Mme Corinne GALVEZ
Mme Claire HUBERT
Mme Jocelyne BERARDIN
Mme Catherine MARIAT
Mme Bernadette MOLINA
Mme Christine OLIVERO
Mme Valérie GELIBERT
Mme Gaëlle MORIN
M. Christian BLANCHET
M. Gilbert TROCCAZ
Mme Claudine GAILLET
Melle Isabelle LIGNEAUT

Direction : Le lundi et le jeudi sur rendez-vous

2-Le règlement intérieur

C'est l'ensemble des règles qui doivent être respectées par tous les membres de la communauté scolaire et qui s'appliquent autant dans la classe que dans la cour ou lors des sorties scolaires

Il est collé dans le cahier de liaison remis le jour de la rentrée à votre enfant par son enseignant.

Veillez en prendre connaissance et le signer.

10-L'association sportive et culturelle

Elle sert au financement d'activités au bénéfice de tous les enfants de l'école. La cotisation est fixée à 12 € par enfant. Merci de faire parvenir un chèque libellé à l'ordre de : «Association sportive et culturelle ASC ». Une partie de cette cotisation sera reversée à l'Oeuvre des Pupilles de l'Enseignement Public (PEP) qui accorde des aides et secours à certains enfants (classes de découverte, restaurant scolaire, centres de vacances, etc...).

11-Les réunions parents/professeurs d'école

REUNION de parents à 18h à l'école dans la classe de votre enfant

Jeudi 10 septembre pour les 2 CP à 18H

Jeudi 17 septembre pour les 2 CM1et le CE2/CM1 à 18H

Mardi 15 septembre pour les 2 CE2, les 2 CE1 à 18H

Lundi 7 septembre pour les 2 CM2 à 18H

12-Le conseil d'école 2009-2010

Un Conseil d'Ecole est élu chaque année.

L'élection du prochain Conseil d'Ecole est prévu le vendredi 16 octobre 2009 de 13 h à 17 h à l'école.

La date limite de dépôt de candidature à l'école est fixé au 29 septembre 2009 à 17 heures au plus tard.

Vous serez informés sur les modalités qui permettent de constituer une ou des listes de candidature, ainsi que sur la composition et le rôle du conseil d'école lors des réunions parents/professeurs.

13-Piédibus, vélobus

Qu'est-ce qu'un piédibus ? C'est un groupe d'écoliers, accompagnés à pied par des adultes volontaires, bénévoles et entraînés, sur un itinéraire précis jusqu'à l'école. C'est un bus pédestre, un bus à chaussures et plein de bonne humeur. C'est un conducteur par ligne piédibus, des arrêts matérialisés avec des horaires et un terminus : l'école.

(le trajet du domicile jusqu'à l'arrêt piédibus est sous l'entière responsabilité des parents). Deux lignes existent.

(voir affichage sur le panneau de l'école). Si cela vous intéresse, demandez un formulaire au directeur de l'école.

En liaison avec Chambéry Métropole, une journée d'information, ainsi qu'un marquage de vélos auront lieu le lundi 21 septembre l'après-midi.

14-Sorties scolaires, bénévoles.

Certaines activités (sorties scolaires, natation, ski, patinoire) ne peuvent avoir lieu que grâce à l'aide que vous pouvez apporter à leur encadrement.

Un manque de bénévole peut malheureusement conduire à l'annulation de la sortie.

Les parents disponibles sont conviés à se faire connaître en précisant leur(s) jour(s) de disponibilité, afin d'être inscrits sur la liste d'agrément (voir feuille annexe).

Certaines activités (patinoire, ski de fond, piscine) nécessitent des agréments particuliers comprenant 1 $\frac{1}{2}$ journée de formation. Le planning de ces activités est établi par l'Inspection Académique pour toutes les écoles du bassin chambérien.

Toute personne bénévole est automatiquement assurée par le contrat MAIF de l'école.

15-Votre enfant est puni.

Les punitions scolaires sont des réponses immédiates à des manquements mineurs qui peuvent être données par les enseignants. TOUTE PUNITION DOIT ETRE FAITE.

En prenant trop vite parti pour votre enfant, vous l'encourageriez, sans le vouloir, dans la voie qui l'a conduit à cette punition.

16-Assurance scolaire 2009/2010

Votre enfant doit OBLIGATOIREMENT être assuré en « Individuel accident » (automatique avec la MAE) pour les activités qui se déroulent à l'extérieur de l'école (sorties, visites, ski, etc...).

En conséquence, quelle que soit votre compagnie d'assurance, vous devez obligatoirement fournir une attestation d'assurance scolaire, précisant bien que votre enfant est assuré en « individuel accident ».

Trop souvent, nous sommes en possession d'attestations d'assurance ne couvrant que la responsabilité civile. Cela n'est pas suffisant, car l'assurance n'indemniserait que les dommages causés à autrui, et ne couvrirait pas les dépenses concernant votre enfant (bris de lunettes, frais dentaires, ...).

Enfin, si en cours d'année vous changez d'assurance, merci de nous le signaler immédiatement, et de nous donner une nouvelle attestation

17-Matériel, affaires personnelles

Matériel : Les livres mis à disposition par l'école doivent être couverts et munis d'une étiquette portant nom, prénom et classe de l'élève.

Les livres de bibliothèque doivent faire l'objet de soins attentifs. Les cartables seront de préférence rigides.

Affaires personnelles : Pensez à marquer les affaires de vos enfants, ainsi que leurs vêtements.

Il reste beaucoup de vêtements oubliés. Vous pouvez venir les récupérer jusqu'au 30/09/09.

18-PPMS (Plan de Prévention et de Mise en Sécurité)

Note relative à la prévention des accidents nucléaires

Les autorités gouvernementales ont décidé d'améliorer en cas d'accident grave, le dispositif de protection de la population dans les départements pourvus d'une centrale nucléaire, ainsi que dans les départements limitrophes.

La Savoie est ainsi concernée par la présence de la centrale du Bugey dans le département de l'Ain.

Les autorités médicales, en France comme à l'étranger et les organismes internationaux de santé, s'accordent à reconnaître que l'absorption aussi précoce que possible : - uniquement après ordre du Préfet- de comprimés d'iode stable en cas de rejet accidentel d'iode radioactif, sature la glande thyroïde et prévient ainsi les risques de cancer, notamment chez les enfants et les adolescents.

Les comprimés d'iode sont fabriqués avec de l'iode tout à fait comparable à celui que l'on trouve dans la nature,

que l'homme absorbe dans ses aliments et qui est utilisé par la glande thyroïde pour la fabrication des hormones.

Dans le cadre de la distribution préventive, des comprimés sont distribués aux enfants, aux adolescents, jeunes adultes et femmes enceintes, selon le plan départemental établi par le préfet.

Les établissements scolaires sont concernés par ce plan de distribution.

Information des familles en cas d'accident majeur

En cas d'alerte (sirène que vous entendez le 1er mercredi de chaque mois) :

N'allez pas vers les lieux du sinistre. Vous iriez au devant du danger.

Ecoutez la radio. Respectez les consignes des autorités.

Fréquence France-Inter : 93,05 Mhz

Fréquence France Bleue Pays de Savoie : 103,9 Mhz

Fréquence France-Info : 105,1 Mhz

N'allez pas chercher votre enfant à l'école pour ne pas l'exposer, ni vous exposer.

Ne téléphonez pas. N'encombrez pas les réseaux. Laissez les libres pour que les secours puissent s'organiser.

Recevez avec prudence les informations souvent parcellaires ou subjectives n'émanant pas des autorités (celles recueillies auprès d'autres personnes, par exemple, grâce à des téléphones mobiles).